



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

équipements

Question écrite n° 99003

Texte de la question

Mme Laure de La Raudière appelle l'attention de M. le ministre auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, sur le lancement du plan d'action en faveur de la robotisation des PME-PMI. À la suite de l'étude diligentée par la direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services sur les retards existant dans nos entreprises, le ministère a annoncé : « Un plan d'action est en cours d'élaboration entre les services du MEIE et le Symop, mais devra plus largement intégrer les besoins des industriels en termes d'acquisition des moyens robotiques au bénéfice de leur compétitivité » (QE n° 75806 du 6 avril, réponse publiée au Journal officiel le 18 mai 2010). À ce jour, ce plan n'a pas été encore rendu public. Eu égard au déficit inquiétant de compétitivité de nos PME-PMI en comparaison avec leurs concurrentes allemandes et italiennes, l'adoption de ces mesures revêt un caractère prioritaire et urgent. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser quelles actions concrètes ont été retenues et dans quels délais elles vont entrer en vigueur dans le cadre de ce plan.

Texte de la réponse

Selon les statistiques internationales, parfois controversées faute d'être établies sur des bases suffisamment harmonisées, la France dispose d'un parc de robots industriels notoirement plus réduit que ses principaux voisins européens. L'International Federation of Robotics recense près de 36 000 robots installés dans nos entreprises contre 63 000 en Italie et plus de 150 000 en Allemagne. Bien que les entreprises françaises installent davantage de robots depuis le début des années 2000, l'écart avec les autres pays s'amplifie chaque année : lorsque nos entreprises équiperont leurs ateliers de 4 000 robots par an, les industriels italiens et allemands en intégreront respectivement 6 500 et 16 000. De surcroît, la robotique française est très largement concentrée dans les grandes entreprises des industries automobiles et de la chimie-pharmacie. Il y a donc bien une particularité française en matière de sous-utilisation de la robotique par les petites et moyennes entreprises (PME), qui paraît rejoindre la préoccupation plus générale de l'accès insuffisant des PME aux nouvelles technologies de production. Dans une conjoncture difficile pour l'investissement productif, en collaboration et en cofinancement avec le syndicat des entreprises de production (SYMOP), les services du ministère chargé de l'industrie (la direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services) ont réalisé une étude sur la robotisation des PME françaises afin de prendre la mesure du retard français et des freins de l'introduction de la robotique dans les PME. Il existe encore en la matière des besoins non satisfaits dans de nombreux secteurs, notamment celui de la mécanique au sens large (décolletage, fonderie, travail et usinage des métaux) et, en particulier, sur un certain nombre de tâches pénibles de type chargement et déchargement, manipulation, parachèvement, ébavurage, détournage. Parmi les pistes d'accompagnement des PME, qui sont actuellement à l'étude en termes de faisabilité, figure le lancement d'une action collective nationale ou régionale de soutien dont la forme et le financement restent encore à définir.

Données clés

Auteur : [Mme Laure de La Raudière](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99003

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Industrie, énergie et économie numérique

Ministère attributaire : Industrie, énergie et économie numérique

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 1er février 2011, page 846

Réponse publiée le : 12 avril 2011, page 3711